

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB: MC LA SUZE ROEZE

E-MAIL: mclasuzeroeze@gmail.com

TÉLÉPHONE: 0789031652

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Brice MALET - MC LA SUZE ROEZE

N° D'ÉPREUVE FFM: 456

DATE: 02/06/2024

LIEU: ROEZE SUR SARTHE

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LARDEUX Pascal	Licence :	14489
Président du Jury ou Arbitre*	LEGRIS Franck	Licence :	179400
Membre du Jury	GUILLOTEAU Philippe	Licence :	215703
Membre du Jury	BESNARD Joel	Licence :	3796
Commissaire technique responsable	MARCHAND JOEL	Licence :	16418
Responsable du chronométrage	LARDEUX MURIELLE	Licence :	26205

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
MINICROSS	6 ANS	11 ANS	50cc ET 65cc	20€
85cc	9 ANS	16 ANS	85cc 2T/150cc 4T	26€
NATIONAL OPEN	13 ANS	--	à partir de 125cc et plus	35€
SIDECAR CROSS	15 pilote/14 passager	--	à partir de 450 et plus	50€

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	BIZOUARD Thomas		
Nombre de secouristes	14	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	LE MANS	Temps de trajet (en min)	20 MIN

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Moto club La Suze Roëzé	Longueur du circuit	1450 M
Adresse	Les Hautes huaudières	Largeur minimum de la piste	6 M
		Largeur de la grille	36 M
		Longueur de la ligne droite de départ	65 M
		Nombre d'OCP*	20

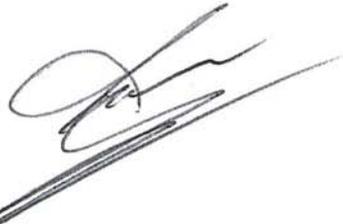
CAPACITÉ MOTO :		CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :	
Pendant les essais :	54	Pendant les essais :	36
En manche :	45	En manche :	30

*Officiels Commissaires de Piste

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **06/05/2024**



VISA DE LA LIGUE

DATE: **16 mai 2024**



LIGUE PAYS DE LA LOIRE

VISA DE LA FFM

DATE: **22/05/2024**

NUMÉRO: **24/0556**



74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org





N° d'épreuve FFM _____ 456

Moto-Club _____ MC La Suze-Roëzé

Date _____ 02 Juin 2024

Lieu _____ Roëzé-sur-Sarthe (72)

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date _____ 02 Juin 2024

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
16h00	20h00	Contrôles administratifs	Samedi 01 Juin	
16h00	20h00	Contrôles administratifs	Samedi 01 Juin	
07h00	08h00	Contrôles administratifs	Dimanche 02 Juin	
07h00	08h00	Contrôles techniques	Dimanche 02 Juin	
08h00	08h20	Essais Libres + Chronos	National Groupe A	5 + 15 mn
08h25	08h45	Essais Libres + Chronos	National Groupe B	5 + 15 mn
08h50	09h00	Essais Libres	Ligue Minicross	10 mn
09h05	09h25	Essais Libres + Chronos	Ligue Espoirs 85cc	5 + 15 mn
09h30	09h45	Essais Libres	Sidecar National	15 mn
09h45		Entracte		
10h10	10h30	Manche 1	National Groupe A	15 mn + IT
10h35	10h55	Manche 1	National Groupe B	15 mn + IT
11h00	11h10	Essais Chronométrés	Ligue Minicross	10 mn
11h15	11h35	Manche 1	Ligue Espoirs 85cc	15 mn + IT
11h40	11h55	Essais Chronométrés	Sidecar National	15 mn
11h55	12h00	Test de départs	Sidecar National	5 mn
12h00		Repas		
13h30	13h50	Manche 2	National Groupe A	15 mn + IT
13h55	14h10	Manche 1	Ligue Minicross	10 mn + IT
14h15	14h20	Tour de reconnaissance	Sidecar National	
14h20	14h45	Manche 1	Sidecar National	20 mn + IT
14h50	15h10	Manche 2	National Groupe B	15 mn + IT
15h15	15h35	Manche 2	Ligue Espoirs 85cc	15 mn + IT
15h35		Entracte		
16h00	16h15	Manche 2	Ligue Minicross	10 mn + IT
16h20	16h45	Manche 2	Sidecar National	20 mn + IT
16h50	17h10	Consolante	National	15 mn + IT
17h15	17h35	Manche 3	Ligue Espoirs 85cc	15 mn + IT



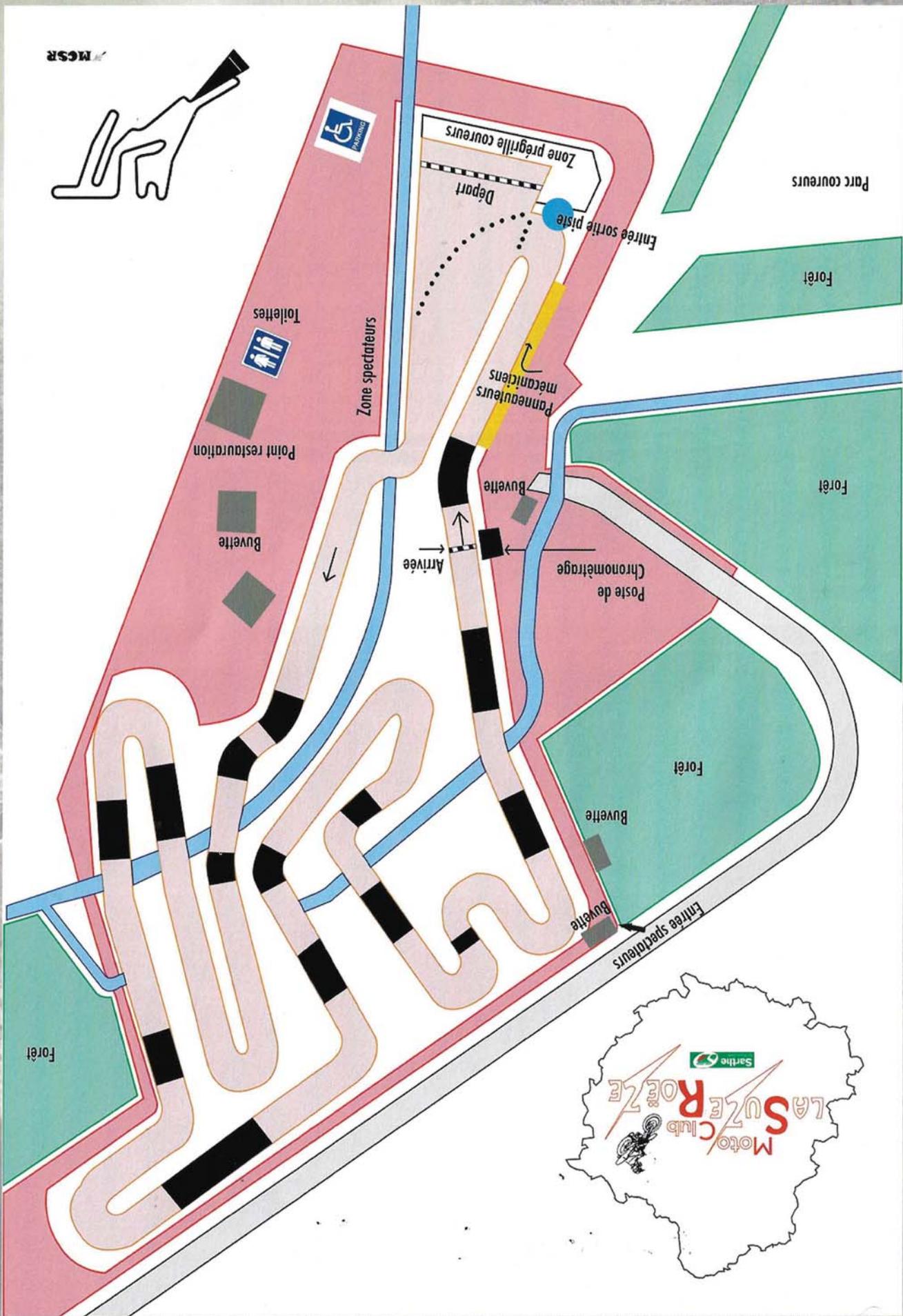
*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date **02 Juin 2024**

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
17h35		Entracte		
17h55	18h20	Finale	National	20 mn + IT
18h25	18h50	Manche 3	Sidecar National	20 mn + IT
19h00		Remise des Prix		
20h00		Fin		



MCSR





ATTESTATION D'ASSURANCE
ORGANISATION DE MANIFESTATION
Avec véhicule terrestres à moteur

Valable pour la période du 02/06/2024 à 07h00 au 02/06/2024 à 20H00

Assuré : MOTO CLUB LA SUZE ROEZE – 16 GRANDE RUE 72210 LA SUZE SUR SARTHE

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD atteste que l'organisateur désigné ci-dessus, est assuré pour la manifestation : MOTO CROSS – SIDE CAR

se déroulant le : 02/06/2024 de 07h00 à 20H00 suivant les conditions générales et particulières du contrat d'assurance de la responsabilité civile n° 149 299 704 pour les manifestations de véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement.

Sont garantis :

- les risques prévus à l'article R 331-30 du Code du Sport.

Conformément à l'article A 331-32 du Code du Sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- **10.000.000 euros** pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.

- **1.500.000 euros** pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile ;

Les garanties du présent contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

La présente attestation de police d'assurance est conforme aux exigences de l'article D 321-4 du Code du Sport et est délivrée pour servir ce que de droit dans l'attente de la police définitive.

Fait à LA SUZE SUR SARTHE, le 16/05/2024

L'assureur, par délégation, l'Agent Général,

SARL DIARD - HUMEZ ASSURANCES
 Agent Général exclusif MMA IARD

3 rue Marie Elise Carbonel - B.P. 6
 72210 LA SUZE SUR SARTHE
 Tél. 02 43 80 31 31 - Fax 02 43 47 30 55
 cabinet.humez@mma.fr - www.orias.fr

SARL DIARD - HUMEZ ASSURANCES - MMA IARD, société

MMA IARD Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, anonyme au capital de 537 052 368 euros, RCS Le Mans 440 048 882
 Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

AM55-1 - (11/2023)

